



LE RÔLE DU CITOYEN

Votre engagement est nécessaire à la qualité de l'environnement. Par la pratique de comportements et de gestes quotidiens visant la protection de votre environnement immédiat, vous participez à votre bien-être et à celui de la collectivité.

Des petits conseils pour faire de grands pas :

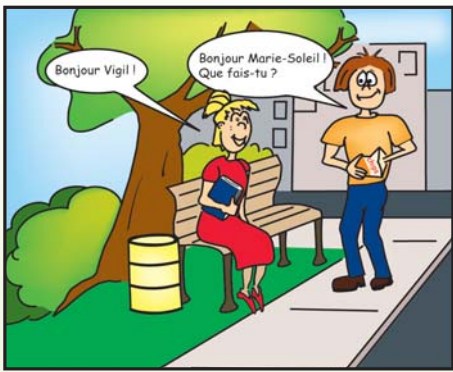
- ne pas laver l'entrée d'auto avec le boyau d'arrosage, utilisez plutôt le balai
- arrachez l'herbe à poux (Ambrosia) afin de diminuer le risque du rhume des foins
- faites le nettoyage printanier de votre terrain
- laissez les rognures de la coupe de gazon sur place
- évitez l'utilisation d'herbicides ou de pesticides sur votre terrain
- ne pas nourrir les goélands ni les chats errants, vous réduirez ainsi leur présence en milieu urbain
- gardez votre chien en laisse et ramassez ses excréments à l'aide d'une pelle et d'un sac
- faites la récupération des matières recyclables
- ne pas pousser les feuilles mortes dans la rue mais les ensacher pour récupération
- réduisez la marche au ralenti de votre automobile de cinq minutes par jour, cela contribuera à éliminer les gaz à effet de serre

 **L'environnement**
chaque jour!

UN PARTENARIAT

Le développement durable de l'environnement passe nécessairement par un partenariat entre l'Arrondissement, l'inspecteur et les citoyens.
Bref, c'est un travail d'équipe !





L'ENVIRONNEMENT, C'EST QUOI ?

L'environnement, c'est ce qui nous entoure, ce qui constitue le voisinage... c'est notre cadre de vie ! Dans quel environnement voulons-nous vivre ? Quel environnement veut-on léguer à nos enfants ? Il appartient à chacun de nous de participer activement à la protection et à l'amélioration de notre environnement.



DES GENS, DES BIENS, UNE VIE... DE QUALITÉ !

Un des mandats de l'Arrondissement consiste à protéger l'environnement. Pour ce faire, il doit encourager les comportements et les gestes quotidiens contribuant à la protection du milieu car les résultats sont directement liés à la participation de chaque individu et de l'ensemble de la collectivité.

L'Arrondissement des Rivières mise sur le sens civique pour son développement harmonieux. Ainsi, le civisme doit s'insérer dans toutes les facettes de la vie dans l'arrondissement, tant au niveau du citoyen que du personnel et des élus à son service.



LE RÔLE DE L'INSPECTEUR

À l'Arrondissement des Rivières, c'est la Division de la gestion du territoire qui voit à l'application des moyens nécessaires à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie.

Avec professionnalisme et courtoisie, l'inspecteur en environnement et salubrité répond aux différents besoins sur des sujets aussi diversifiés que la condition des terrains, la condition des logis (habitabilité), la consommation et l'utilisation de l'eau potable, l'élimination de l'herbe à poux (Ambrosia), ou encore, les multiples cas considérés comme des nuisances, notamment en rapport avec les rongeurs, les animaux domestiques, les neiges usées, les poussières, les odeurs...

Dans ses fonctions, l'inspecteur :

- agit selon des règles municipales et provinciales
- assure le retour à la conformité dans un délai raisonnable
- applique une approche positive faite dans le respect des règles qui régissent la société

